

Arrêté n°2024-101
portant composition du Conseil d'Institut provisoire
et désignation de la personne chargée d'exercer les fonctions de directeur
de l'ESTHUA, Institut national du tourisme

La Présidente de l'Université

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 713-1 et L. 713-9 ;

Vu les statuts de l'Université d'Angers, tels qu'en vigueur ;

Vu l'arrêté du 13 mars 2024 portant création de l'ESTHUA Institut national du tourisme, publié au JORF le 13 avril 2024 ;

Vu la délibération n° CA113-2023 du 22 décembre 2023 portant suppression de l'UFR ESTHUA, Faculté de Tourisme, Culture et Hospitalité à compter de la création de l'ESTHUA, Institut d'Etudes Supérieures de Tourisme et d'Hospitalité de l'Université d'Angers et de la publication au JORF de l'arrêté portant création de l'institut ;

Vu la délibération n° CA114-2023 du 22 décembre 2023 portant approbation des statuts provisoires de l'ESTHUA, Institut national du tourisme ;

Vu la délibération n° CA003-2024 en date du 22 février 2024 relative à l'élection de la Présidente de l'Université d'Angers ;

Considérant qu'il y a lieu de déterminer la composition du conseil provisoire de l'ESTHUA Institut national du tourisme, dans l'attente de l'organisation de l'élection des membres du conseil d'institut et de leur installation en vue de l'adoption des statuts de l'institut ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la désignation de la personne chargée d'exercer les fonctions de directeur de l'ESTHUA Institut national du tourisme jusqu'à la désignation de son premier directeur,

A R R E T E :

Article 1^{er} – La composition du conseil provisoire de l'ESTHUA Institut national du tourisme est arrêtée comme suit :

Collège A des professeurs des universités et personnels assimilés

- M. MORICE Jean-René
- Mme PEYRAT-GUILLARD Dominique
- M. TESSIER Fabrice
- Mme CAMUS Sandra
- M. AIRAUD Bruno
- Mme PICKEL-CHEVALIER Sylvine

Collège B des autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

- Mme REY Anne
- M. COEFFE Vincent
- Mme RODRIGUEZ COSTA Igone
- M. BARGAIN Mikaël
- Mme BARTHON Céline
- M. MARIE DIT CHIROT Clément

Collège des personnels BIATSS

- Mme TRICOT Virginie
- M. ZEMIRI Mathieu
- Mme ISNARD Valérie
- M. HOUSSAY Jean-Louis

Collège des usagers

- Mme GUYOMARC'H Ambre
- M. LAURGEAU Noé
- M. LANCELEUR Kévin
- Mme FRONTELA Audrey

Personnalités extérieures :

- Mme DAMAS Françoise
- Mme FAVRE D'ANNE Mathilde
- M. HADJI Ammar
- M. BERTIN Guy ou Monsieur ROUSSILLAT Gilles
- M. DEJEAN Jean-François
- M. GINTRAND Thierry
- M. LIGONNIERE Rodolphe
- Mme LUCIANI Pascale ou Monsieur REIX Julien
- Monsieur DENIZET Pierre
- Mme BARILLER Flavie
- M. DOURNEAU Sylvain
- M. DUPONT Emmanuel
- M. GOUDEAU Julien
- Mme LAVA Corinne
- M. NERRIERE Pascal
- Mme QUERARD Catherine

- Mme SAULOU Capucine
- Mme TAUGOURDEAU-BOUIN Cécile

Article 2 – M. Jean-René MORICE, Professeur des universités, est désigné personne chargée d'exercer les fonctions de directeur de l'ESTHUA Institut national du tourisme jusqu'à la désignation de son premier directeur, dans les conditions prévues par l'article L713-9 du code de l'éducation.

Article 3 – L'élection des membres du conseil de l'ESTHUA Institut national du tourisme et leur installation en vue de l'adoption des statuts de l'institut est organisée sous la responsabilité de la Présidente de l'Université d'ANGERS.

Article 4 - Le présent arrêté entre en vigueur à compter de sa signature.

Article 5 – Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au registre des actes administratifs de l'université d'Angers.

Fait à Angers, le 17 avril 2024

Françoise GROLLEAU
Présidente de l'université
Signé le 17 avril 2024

Destinataires : Rectrice d'Académie, Directeur général des services, Intéressés, Cellule institutionnelle (Registre des actes administratifs).

Mise en ligne le : 19 /04/2024 sur la page <https://www.univ-angers.fr/fr/index/actes-et-infos-publiques/delegations.html>